



GRANDE DISTRIBUTION

Contacteur la FGTA-FO :

> Carole Desiano
Secrétaire fédérale FGTA-FO
Tel : 01 40 52 85 68
Courriel : carole.desiano@fgta-fo.org

Paris, le 23 mars 2015

Grande distribution, la FGTA-FO signe la grille des salaires minima

La négociation paritaire sur les salaires minima dans la branche du commerce de détail à prédominance alimentaire a eu lieu en ce début d'année 2015.

La nouvelle grille des minima reprend les propositions de la délégation FO :

- > Un décrochage du premier niveau de la grille par rapport au SMIC.
- > Une augmentation des salaires supérieure à l'inflation, avec un rattrapage sur deux années : FO n'ayant pas signé l'accord 2014, la grille applicable à ce jour est toujours celle de 2013.

Ces deux points ne devant pas détériorer les écarts de salaire entre les niveaux de la grille.

La FGTA-FO est donc signataire de l'avenant puisqu'il répond à ses revendications prioritaires que sont la garantie d'évolution des salaires et la préservation du pouvoir d'achat pour les salariés de la branche qui ne bénéficient pas des accords collectifs d'entreprise.

La grille de salaires est consultable sur le site www.fgtafo.fr, rubrique grande distribution/salaires.

Tous nos communiqués sont consultables depuis la rubrique « Outils de communication » de notre site internet :

www.fgtafo.fr